

## *Les Amis des Étangs*



*Lamazière-Basse*

### **REGLEMENT**

#### **ÉTANGS de MONTSOUR, VIERS, des GANES**

1 / Tout pêcheur doit être muni de sa carte avant d'être en action de pêche sous peine de sanction.

2/ Les étangs de Montsour, Viers et les Ganes restent ouverts toute l'année civile.

3 / L'action de pêche s'effectuera de 7h au coucher du soleil pour les porteurs de cartes journalières.

4 / Le nombre de cannes est réglementé

*trois cannes pour Montsour et Viers*

*deux cannes pour les Ganes*

Les mineurs pêchant avec un adulte possédant une carte annuelle ne peuvent avoir qu'une canne au coup sans moulinet.

*Les carpes à Viers seront relâchées même les plus petites.*

5/ L'amorçage est autorisé sur le lieu de pêche.

6/ *Taille des prises*

→ Brochet : 70 cm

→ Sandre : 55 cm

7/ *Nombre de prises par jour et par pêcheur (à conserver)*

➤ 1 carpe de 1,5 kg à 3 kg maxi, les autres seront relâchées.

(A Viers 100% relâchées)

➤ 2 tanches

➤ 1 carnassier faisant le taille

➤ 2 kg de fritures sauf petites carpes relâchées systématiquement.

➤ 6 truites

*Devant certains débordements constatés, carpes et carnassiers seront sacrifiés .  
Pas de transport vivant.*

*Des contrôles seront effectués chaque jour.*

8/ Respectez les autres pêcheurs et laissez l'endroit aussi propre que vous aimeriez le trouver en arrivant.

9/ Float tube autorisé à Montsour et Viers.

Barques électriques à Montsour en plus

10 / Tarifs des cartes :

• 5€ pour la journée

• 12€ pour 1 journée et 1 nuit

• 22€ pour 2 journées et 2 nuits

• 45€ la semaine ( 7 jours / 6 nuits)

• 80€ pour l'année (10 mois car pêche fermée en Janvier et Février)

• 15€ pour les 13 ans/ 18 ans (carte sociétaire jeune)

• Pêche gratuite jusqu'à 13 ans en compagnie d'un adulte